



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°22 :

CHARTRE CLIMAT-ÉNERGIE DE
BORDEAUX METROPOLE –
VOLET TERTIAIRE - AUTORISATION

Séance ordinaire du 8 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 décembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Géraldine AUDEBERT (à Gwénaél LAMARQUE)

Absente : Janine ZUROWSKI

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

**DOSSIER N° 22 : CHARTE CLIMAT-ÉNERGIE DE BORDEAUX METROPOLE –
VOLET TERTIAIRE - AUTORISATION**

RAPPORTEUR : Guillaume ALEXANDRE

L'accord de Paris sur le climat, conclu le 12 décembre 2015, a pour objectif de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique. Un objectif précis pour le bâtiment tertiaire est fixé : réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010. En effet, le bâtiment est le premier secteur de consommation d'énergie du territoire contribuant à près de la moitié de la consommation énergétique ainsi qu'à plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc nécessaire de réduire nos consommations et d'augmenter la part d'utilisation de ressources renouvelables.

La Ville du Bouscat est propriétaire d'une cinquantaine de bâtiments représentant plus de 50 000 m². Ce patrimoine consomme, pour le fonctionnement des activités qu'il accueille, des ressources énergétiques à hauteur de près de 700 000 € par an.

Elle a poursuivi ces dernières années ses engagements inscrits dans l'acte 2 de l'Agenda 21 2017-2020, et notamment le Grand Projet 21 « Transition Ressources et Climat ». Un diagnostic de son patrimoine communal a été réalisé par l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie, entièrement subventionné par le contrat de co-développement avec Bordeaux Métropole. Des travaux sont menés afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, comme par exemple l'isolation des toitures, le changement des luminaires ou le remplacement des menuiseries.

Étant donné la nécessité d'organiser un mouvement coordonné à l'échelle locale, Bordeaux Métropole propose aux différents propriétaires du parc tertiaire de s'inscrire dans une charte d'engagement climat-énergie. La participation à cette charte vise donc à intensifier les actions d'économies d'énergie, à lutter encore davantage contre le dérèglement climatique et à bénéficier d'une émulation entre différents propriétaires de patrimoine tertiaire. A ce jour, les signataires sont notamment des collectivités (Bordeaux Métropole, Artigues-près-Bordeaux, Floirac, Bordeaux), des sociétés (Auchan, APAVE, EDF, ORANGE, ENEDIS, Poste Immo, Casino Barrière), des clubs d'entreprises ou encore la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Animer le « club tertiaire » regroupant les différents signataires
- Créer les conditions nécessaires à la meilleure collaboration entre les signataires et au partage des retours d'expérience
- Assurer une communication régulière valorisant les initiatives des signataires de la charte.

En signant la charte, la Ville du Bouscat s'engage sur les actions suivantes :

- Mobiliser, dans la mesure de la soutenabilité économique des opérations, les trois leviers de la performance énergétique des bâtiments, à savoir : l'implication des utilisateurs, l'amélioration de l'exploitation et de la gestion technique des bâtiments et la réalisation des travaux de rénovation ;
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine, sous forme d'une feuille de route visant à un objectif d'économie d'énergie qu'elle se fixera librement à une échéance choisie ;
- Développer la coopération des différentes parties prenantes dans le cadre des efforts de réduction des consommations ;

- Développer si possible la production des énergies renouvelables autoconsommées ou locales ;
- Communiquer sur sa feuille de route et remonter annuellement à Bordeaux Métropole de manière quantitative les progrès réalisés, les réussites et les points durs ;
- Participer activement aux réunions du « club tertiaire » de Bordeaux Métropole afin d'échanger, partager sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir, créer l'émulation et stimuler l'innovation ;
- S'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

VU l'ensemble des réglementations internationales en faveur d'une croissance durable respectant l'environnement, et notamment l'Accord de Paris ratifié le 12 décembre 2015 ;

VU la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2017 approuvant le programme d'actions de l'acte 2 de l'agenda 21 communal ;

VU le projet de la Charte Climat Energie ci-annexée,

Considérant que la Charte Climat-Énergie de Bordeaux Métropole, répond aux enjeux de développement durable de la Ville du Bouscat ;

Considérant que les engagements de la charte seront mis en œuvre, de manière transversale, par l'ensemble des services municipaux ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,**

Article 1 : Approuve les termes et les engagements de la Charte Climat Energie,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte Climat-Énergie de Bordeaux Métropole.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small tail.

Patrick BOBET

